

## Loi sur les télécommunications

### Publication des numéros courts attribués

L'Office fédéral de la communication publie comme suit les numéros courts attribués:

Numéro court	Titulaire ( <i>Catégorie</i> )
116111	Pro Juventute, Seehofstrasse 15, 8008 Zürich
116123	Schweizerischer Verband «Die Dargebotene Hand», Zähringerstrasse 53, 3012 Bern

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.eofcom.ch>.

Selon l'art. 27, al. 1 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)<sup>1</sup>, il incombe au fournisseur de services de télécommunication par l'intermédiaire duquel le titulaire du numéro court propose son service d'informer les autres fournisseurs de services de télécommunication, au moins 60 jours à l'avance, de la mise en service de nouveaux numéros courts.

Selon l'art. 27, al. 2 ORAT, les autres fournisseurs de services de télécommunication doivent offrir l'accès aux numéros courts à leurs abonnés au plus tard à la date de mise en service communiquée.

#### *Renseignements:*

Office fédéral de la communication  
Services de télécommunication  
Numérotation et adressage  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Biel/Bienne  
Claude-André Polier  
Téléphone 032 327 55 67

<sup>1</sup> RS 784.104